



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021

Délibération n° DEL-2021-0233

### OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 50  
Pouvoirs : 18  
Absents : 0  
Excusés : 24  
Pour : 66  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 2

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :  
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

**Pouvoir :** Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,

Vu la charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,

Vu les demandes des bénéficiaires,

La communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

**Ainsi, Monsieur le Président propose, conformément au BP 2021, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous, de l'autoriser à signer la convention d'attribution de subvention à l'association « En Scène et Ailleurs » pour l'organisation du festival « Ça joue dans le Grésivaudan », et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

### Associations du Grésivaudan

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
AFMAPA - AMIS DES FORGES ET MOULIN DE PINSOT	Conservation et valorisation du patrimoine, sensibilisation aux activités traditionnelles du Pays d'Alleverd, découverte pédagogique et animation culturelle. Organisation de 2 expositions, le Salon de l'outil déchainé et Street art, ateliers scolaires.	15 530 €	4 000 €	PATRIM# Associations culturelles Grésivaudan	65/6574
ASSOCIATION ESPACE ARAGON	Animation des 3 commissions exposition, spectacle vivant et cinéma. Projet culture solidaire avec l'Espace Aragon et le Secours Populaire. Animation de temps forts et d'ateliers (café-ciné, ciné classique, coup de bol...).	7 000 €	2 500 €	PATRIM# 65/6574 Associations culturelles Grésivaudan	65/6574
		TOTAL	6 500 €		

### Patrimoine

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
BARRAUX	Plan patrimoine Prise en charge de 5% des travaux du fort pendant 5 ans 1 <sup>er</sup> versement (convention)	2 000 000 €	20 000 €	PATRIM# Rénovation du patrimoine	204/ 2041412
		TOTAL	20 000 €		

### Manifestations culturelles : Associations

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
AIVL (Laval)	Festival Théâtre jeunes 5 et 6/06/2021 à Laval, aux Adrets et à St Mury	13 650 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ARTIFLETTE (Barraux)	Festival Les Journées Pétillantes du 24 au 26/09/2021 à Fort Barraux	30 456 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ARTIS (Barraux)	Les Automnales Exposition Les Métamorphoses du 15 au 17/10/2021 à Fort Barraux	12 280 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ARTISTES EN GRESIVAUDAN (La Terrasse)	Exposition « Cellules » (report 2020) du 5 au 14/11/2021 à Montbonnot	7 110 €	1 200 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



BALADE AUTOUR DU LIVRE (La Buisnière)	18 <sup>ème</sup> édition de Balade autour du livre sur le thème de L'Italie le 12/09/2021 à La Buisnière	3 700 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
BELLEDONNE EN CIRQUE (Revel)	4 <sup>ème</sup> édition du festival de cirque en montagne les 3 et 4/07/2021 au lac de Freydière	20 050 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
EN SCENE ET AILLEURS	2 <sup>ème</sup> édition du festival de spectacle vivant « Ça joue dans le Grésivaudan » avec les compagnies locales du 2/10/2021 au 27/11/2021 à Bernin, Tencin, La Combe de Lancey, La Terrasse, Sainte- Marie d'Alloix (convention)	45 000 €	41 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
CIMN Centre international des musiques nomades (Grenoble)	2 <sup>ème</sup> édition du brunch à Barraux du festival des Détours de Babel le 5/09/2021	60 900 €	9 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ESPACE BELLEDONNE (Les Adrets)	Belledonne et veillées du 1 <sup>er</sup> /06/2021 au 31/12/2021	22 560 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ECRIVAINS EN GRESIVAUDAN (Villard- Bonnot)	Ecrivains en Grésivaudan du 18 au 21/11/2021	31 600 €	4 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ECRIVAINS EN GRESIVAUDAN (Villard- Bonnot)	Ecrivains en Grésivaudan Participation aux frais engagés pour l'édition 2020	18 130 €	3 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ASSOCIATION PAYS'ANERIES (La Chapelle du Bard)	Festival Pays'âneries le 12/06/2021 à la Chapelle du Bard	16 050 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
GRESIVAUDAN BLUES FESTIVAL / AGENCE SCN (Le Touvet)	21 <sup>ème</sup> édition du Festival Gresiblues du 4 au 9/07/2021 au Touvet, Cheylas, à Barraux, Bernin, Montbonnot, Crolles	101 350 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
HISTOIRES DE ... (Grenoble)	Découverte du patrimoine architectural et naturel au Cheylas, année scolaire 2021- 2022	5 250 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ICARES DU CINEMA (Plateau des petites roches)	Volet culturel de la Coupe Icare du 12 au 15/09/2021 à St Hilaire du Touvet	106 300 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
ITINERAIRE BIS (Barraux)	4 <sup>ème</sup> édition de Jazz à Barraux du 15/06/2021 au 29/08/2021 à Chapareillan, La Terrasse, Barraux	58 620 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	2 <sup>ème</sup> édition des Folles Journées du clown du 27 au 30/05/2021 à Allevard	16 200 €	2 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
LE BATEAU DE PAPIER (Crolles)	Prêt de la salle de répétition pendant 100 jours pour les artistes locaux (convention triennale)	92 100 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
LES CORDES AUX VOIX (Sainte Marie D'Alloix)	Concours de la chanson en Grésivaudan organisé à l'Agora de Saint-Ismier les 9 et 10/10/2020	8 700 €	1 300 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
LES OREILLONS DES MURS (Plateau des Petites Roches)	Projet Les Rives, Certains les rêvent, de création et veillées autour des thèmes de la rencontre et de la transformation de juin à décembre 2021	8 811 €	3 800 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
LES MANGEURS D'ETOILES (Grenoble)	Résidence départementale triennale – Création de Crayons de couleur sur le territoire du Grésivaudan (2020-2022) (convention triennale)	134 000 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
LES MILIEUX (Plateau des Petites Roches)	Projets artistiques et culturels en lien avec l'ancien site des sanatoriums (résidences, ateliers scolaires, performances, sorties botaniques, édition postale)	26 131 €	3 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
MALGRE L'HIVER Giselki Prod (St Pierre d'Entremont)	Résidence de création pour « Marcher sur les lignes » du 28/04 au 2/05/2021 à Crêt en Belledonne	30 800 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
MUSIQUE DANS LE GRESIVAUDAN (Goncelin)	Festival de musique de Chambre, 5 concerts du 28/06 au 7/07/2021 à Montbonnot, Barraux, Lumbin, Brignoud, St Ismier	35 100 €	5 300 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
NEXTAPE (Pontcharra)	Participation aux frais engagés pour l'organisation du festival Who got the flower annulé en 2021	123 600 €	2 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
OPERASTAGE (Grenoble)	Académie d'été et organisation d'un festival de la voix à Allevard du 10 au 18/07/2021	42 860 €	3 150 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
SCALENE (Grenoble)	Tournée bal participatif et pièce « Une question d'espace » dans le Grésivaudan	14 000 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
SCENES OBLIQUES (Les Adrets)	Festival L'Arpenteur du 3 au 10/07/2021 aux Adrets	114 647 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



				culturelles	
SCENES OBLIQUES (Les Adrets)	Regards croisés, action culturelle du 1 <sup>er</sup> /04/2021 au 31/10/2021	45 950 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
SCENES OBLIQUES (Les Adrets)	Rendez-vous au Manoir ! du 28 au 30/05/2021 à La Pierre	43 400 €	4 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
UN EURO NE FAIT PAS LE PRINTEMPS (Grenoble)	Raconte-moi ton arbre, recueil d'histoires et déambulations contées	17 170 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
THEATRE SOUS LA DENT (Crolles)	Festival de théâtre en plein air à Crolles en juin 2021	16 850 €	1 200 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
		Total	149 450 €		

#### Manifestations culturelles : Communes

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
LE TOUVET	12 <sup>ème</sup> édition de Macadam Peinture, festival annuel d'arts plastiques le 22/05/2021	7 100 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
LE TOUVET	8 <sup>ème</sup> édition du festival de théâtre de rue Place Libre du 26 au 29/08/2021	38 818 €	4 500 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
HAUT BREDA	12 <sup>ème</sup> édition des Nuits du Haut Bréda	19 000 €	2 800 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
MONTBONNOTSAINT MARTIN	8 <sup>ème</sup> édition des Nuits médiévales le 17/07/2021	22 500 €	3 300 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341
		TOTAL	11 600 €		

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Manifestations culturelles : Offices du tourisme**

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
OFFICE DU TOURISME (Saint Martin d'Uriage)	5 <sup>ème</sup> édition du festival Uriage en danse, rendez-vous de danse amateur le 3/07/2021	10 000 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
OFFICE DU TOURISME (Saint Martin d'Uriage)	11 <sup>ème</sup> édition des Rencontres philosophiques du 8 au 10/10/2021	20 000 €	2 700 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
OFFICE DU TOURISME (Chamrousse)	11 <sup>ème</sup> édition du festival d'arts de la rue en Montagne Chamrousse en piste du 31/07 au 5/08/2021	45 000 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/65737
		TOTAL	9 200 €		

**Spectacle vivant : Amateurs**

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
SEL ET SUCRE (Villard-Bonnot)	Une représentation du Dindon de Feydeau en juin 2021	1 900 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
		Total	400 €		

**Spectacle vivant : Création professionnelle**

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
L'ENVOL (Plateau des Petites Roches)	Création de OK five, five ! spectacle clownesque le 5/12/2020 sur le Plateau des Petites Roches	25 760 €	2 200 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
		Total	2 200 €		

**Spectacle vivant : Diffusion professionnelle**

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
ARTIFLETTE (Barraux)	2 représentations de Jeanne Bouton d'or le 14/12/2020 à La Terrasse 2 représentations de Bobines et flacons le 15/12/2020 à Champ Près Froges 1 représentation du Cirque à moi tout seul et de Bobines et Flacons le 17/12/2020 aux	4 638 €	1 653 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



	Adrets				
EN COMPAGNIE DE CECILE (Allevard)	Une représentation de Contes, histoires, nature et êtres fantastiques le 19/09/2020 au Versoud	500 €	200 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
		Total	1 853 €		


**Spectacle vivant : Festivals hors territoire**

Bénéficiaire	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
ARTIFLETTE (Barraux)	Le Cirque à moi tout seul ! du 21 au 25/07/2021 au festival de Chalon dans la rue	7 710 €	2 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
CHANSONS DE GESTES (Theys)	Dalida sur le divan du 5 au 25/07/2021 au festival d'Avignon	29 500 €	5 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
EN SCENE ET AILLEURS (Saint Ismier)	Hugo, celui du combat du 7 au 31/07/2021 au festival d'Avignon	22 041 €	5 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
MIETTE ET COMPAGNIE (Plateau des Petites Roches)	La Mer du 17 au 26/09/2021 au festival de Charleville Meziere	6 800 €	2 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
LE CHAUDRON AMBULANT (La Terrasse)	Purjex, le monde est sauvé ! du 12 au 21/08/2021 au festival d'Aurillac	7 150 €	2 000 €	FESTIVAL#/ Diffusion hors territoire	65/6574
		Total	16 000 €		

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 66 voix pour et 2 N'ayant pas pris part au vote).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,  
Henri BAILE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**







# CONVENTION

## Ça joue dans le Grésivaudan

### Entre les soussignés :

**La communauté de communes Le Grésivaudan,**  
représentée par son Président, **M. Henri BAILE**  
dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,  
agissant en vertu de la délibération N° DEL-

*Ci-après désignée Le Grésivaudan*

### D'une part,

Et :

**En Scène et Ailleurs**  
Située Mairie de Saint-Ismier - Le Clos Faure - 38330 Saint-Ismier  
Représenté(e) par **Anne DUCHEMIN**, Présidente

*Ci-après désignée En Scène et Ailleurs*

### D'autre part.

---

Il est convenu, ce qui suit :

### Préambule :

Après une expérimentation en 2020 avec les compagnies du territoire afin d'aller vers des lieux où le spectacle vivant est moins présent, vers des publics qui ne se sentent pas autorisés à vivre l'expérience de certaines manifestations culturelles, de développer un travail d'éducation-sensibilisation que le spectacle vivant peut contribuer à nourrir, Le Grésivaudan souhaite approfondir son soutien à ce projet expérimental d'animation culturelle du territoire.

### Article 1 : Objet

L'association En scène et Ailleurs représente un collectif de compagnies artistiques du Grésivaudan. Elle souhaite organiser un « Ça joue dans le Grésivaudan » à l'échelle du territoire en 2021.

En Scène et Ailleurs est responsable de l'organisation de l'événement, en assure la communication et assure l'ensemble des obligations réglementaires.

Les lieux prévisionnels et compagnies pressenties sont les suivants :  
La Combe de Lancey, La Terrasse, Sainte-Marie d'Alloix, Bernin, Tencin

Compagnies La Nomaderie, Air d'Ailleurs, En Compagnie de Cécile, Entre en Scène, L'Envol, Les Bandits Manchots, Artiflette, Le Puits, En Scène et Ailleurs, Chansons de gestes, Miette et Cie, Ces Temps-ci, Le Bateau de Papier, Le Chaudron ambulant, Alinéa.

Cette liste non limitative sera précisée en fonction de la concrétisation des interventions de chacun, dans le respect de l'enveloppe financière de ce projet.

Chacun de ces événements devra être accompagné d'actions de médiation à destination de publics jeunes, que ces derniers soient ensuite présents lors des représentations ou non. Cette médiation pourra être effectuée dans un établissement scolaire ou avec le concours d'une structure dont l'action est ciblée en direction de ces publics (centre de loisirs, service jeunesse d'une commune, mission locale, Léo Lagrange, APASE, etc.).

## **Article 2 : Coût, modalités et suivi de versement de la subvention**

Le coût prévisionnel de la manifestation est de 45 000 euros. Tenant compte du soutien financier du Département de l'Isère, Le Grésivaudan versera une subvention exceptionnelle de 41 000 euros à l'association En Scène Et Ailleurs.

En tant que représentant du collectif artistique chargé de la mise en œuvre du projet, En Scène et Ailleurs est l'unique responsable de l'affectation du budget nécessaire à la réalisation de ce projet.

En Scène et Ailleurs fournit à la Direction culture et patrimoine culturel l'ensemble des éléments administratifs et financiers nécessaires à l'évaluation de la manifestation, notamment le dossier Cerfa de demande de subvention dûment complété, puis le bilan de la manifestation (rapport d'activités et bilan financier intégrant l'ensemble des recettes). L'association devra par ailleurs fournir une copie de son budget et de ses comptes au Grésivaudan.

Cette subvention sera versée en deux parties :

- Un acompte de 50 %, soit 20 500 euros, après la signature de la présente convention, et seulement si la réalisation de l'événement est confirmée
- Le solde, de 50 %, soit 20 500 euros, après présentation écrite du bilan à la communauté de communes de l'ensemble des projets de médiation culturelle et spectacles programmés dans le cadre de ce projet.

## **Article 3 : Durée**

La présente convention entrera en vigueur à compter **01/09/2021**.

Elle est conclue pour une durée d'un an, soit du **01/09/2021** au **01/09/2022**

En cas de report lié aux conditions sanitaires, la manifestation devra être reportée à une période propice dans les mêmes conditions de la présente convention, par voie d'avenant.

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

## **Article 4 : Résiliation**

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Il peut être prévu ici des pénalités de rupture selon le type de convention, son objet et les conséquences d'une telle rupture.

La restitution des sommes versées qui n'auraient pas été utilisées conformément à la convention pourra être exigée.

## **Article 5 : Litiges - attribution de compétence**

Les parties s'engagent préalablement à la saisine du Tribunal administratif de Grenoble à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.



La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

**Fait à Crolles, le**

**Pour Le Grésivaudan**

**Le Président,  
Henri BAILE**

**Pour En Scène et Ailleurs**

**La Présidente  
Anne DUCHEMIN**